

CALENDRIER POUR L'ÉLECTION D'OFFICIERS AUX POSTES CLÉS EN 2014

Les élections se tiendront selon les modalités fixées dans les statuts approuvés le 24 août 2012 par l'Assemblée générale de Brisbane.

Application sera également faite du système de pondération approuvé lors de la réunion de Brisbane : Archives nationales (4 voix), associations professionnelles (2 voix), autres institutions archivistiques (1 voix).

Conformément à l'article 10 des statuts, les postes suivants sont à pourvoir en 2014. Le mandat correspondant à chacun de ces trois postes est de 4 ans.

Comité exécutif

Président 2014-2018

Vice-président Finances 2014-18

Vice-président Programme 2014-18

Sont éligibles tous les membres disposant du droit de vote (article 10b).

Il est proposé de confier la fonction de Responsable des élections 2014 à **Atakilty Assefa Asgedom**, Président de la Commission d'évaluation.

Calendrier provisoire

1. Pour informer les membres disposant du droit de vote de la tenue des élections, une **première annonce** et un **appel à candidatures** seront diffusés par courriel et affichés sur le site web et sur la liste de diffusion pour le **vendredi 31 janvier 2014** dernier délai.
2. L'**annonce officielle**, l'appel à candidatures et les différentes pièces jointes seront envoyés par courriel à tous les membres disposant du droit de vote au plus tard le **vendredi 21 février 2014**.
3. Un rappel de la date limite de réception des candidatures sera affiché sur le site web et transmis sur la liste de diffusion au plus tard le **vendredi 14 mars 2014**.
4. Les **candidatures** devront parvenir au Secrétariat **au plus tard le lundi 31 mars 2014**.
5. Si, pour un poste donné, il n'y a qu'un seul candidat éligible, le Responsable des élections déclarera élu le candidat en question et annoncera cette décision lors de la réunion du Comité exécutif qui se tiendra le **jeudi 10 avril 2014** à Paris.

6. En présence de plusieurs candidats, le Secrétariat publiera la liste des membres disposant du droit de vote dans chacune des trois catégories sur le site web de l'ICA au plus tard le **vendredi 25 avril 2014**.
7. Le Secrétariat adressera ensuite des **bulletins de vote** aux membres disposant du droit de vote. Cet envoi se fera par courriel ou par télécopie et interviendra au plus tard le **lundi 5 mai 2014**.
8. Les **bulletins de vote**, dûment complétés, devront parvenir au Secrétariat au plus tard à minuit, heure de Paris, le **lundi 23 juin 2014**.
9. Les **voix seront comptabilisées** en présence de scrutateurs indépendants, le processus se terminant au plus tard le **lundi 30 juin 2014**.
10. Les **résultats** de ce comptage seront communiqués au Responsable des élections au plus tard le **mercredi 2 juillet 2014**.
11. Le Responsable des élections informera les candidats du résultat du scrutin, au plus tard le **mercredi 9 juillet 2014**.
12. Les résultats seront affichés sur le site web de l'ICA au plus tard le **vendredi 11 juillet 2014**.